

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 181**20 février 2003****SOMMAIRE**

Adelaine S.A., Luxembourg	8688	Expo-Immo S.A., Dudelange	8682
Afopex S.A., Diekirch	8647	Expo-Prom Holding S.A., Dudelange	8682
Air Ambiance Filters Europe Holding S.A., Luxembourg	8676	F.B.C.C. S.A., Diekirch	8647
Air Ambiance Filters Europe Holding S.A., Luxembourg	8677	Fladux S.A., Diekirch	8648
Amertronic S.A.H., Diekirch	8646	Flalux S.A.H., Diekirch	8648
Angilux S.A.	8678	Foir Fol S.A., Weiswampach	8659
Arcus Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg	8665	Follie S.A., Luxembourg	8683
B.B.H. Holding S.A., Diekirch	8646	Free 2 Roam, S.à r.l., Bertrange	8650
B.B.R. Marketing S.A., Clervaux	8645	Free 2 Roam, S.à r.l., Bertrange	8658
Balirel International S.A., Luxembourg	8680	Golden Key S.A., Diekirch	8659
Balirel International S.A., Luxembourg	8680	Golfstar S.A., Luxembourg	8683
Bauer & Greisch, S.à r.l., Strassen	8677	GTF Holding S.A., Diekirch	8660
Beim Zust S.A., Tétange	8686	GTS S.A., Diekirch	8660
Beim Zust S.A., Tétange	8686	IBI Fund Advisory S.A., Luxembourg	8679
Blue Eagle CDO I S.A., Luxembourg	8685	IEB Finance S.A., Luxembourg	8680
Bond-It S.A., Luxembourg	8681	Ilkano Funds, Sicav, Luxembourg	8682
Bureau D'Architectes Bopp S.A., Wasserbillig	8663	Immobilière Dorique S.A., Luxembourg	8681
Business Services Mangement S.A., Diekirch	8645	Immovina Invest S.A., Luxembourg	8658
Café Extrême, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8674	Immovina Invest S.A., Luxembourg	8658
Café Extrême, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8674	Immovina Invest S.A., Luxembourg	8658
Ciao Bella, S.à r.l., Luxembourg	8679	In-Visible, S.à r.l., Mamer	8686
Commer S.A., Diekirch	8644	Indopharm, S.à r.l., Hagen	8679
Compagnie Financière Terria S.A., Luxembourg	8679	Intangible Holdings S.A., Luxembourg	8666
Cybertronic S.A., Diekirch	8643	International Safety Hard Alloy Corporation S.A. Holding, Luxembourg	8677
Day Dream S.A., Luxembourg	8684	IPEF II Holdings No 10 S.A., Luxembourg	8668
Dipolux S.A., Luxembourg	8684	IPEF II Holdings No 9 S.A., Luxembourg	8678
Duchess I CDO S.A., Luxembourg	8684	ISIIS Technologies S.A., Luxembourg	8649
Eles S.A., Diekirch	8643	Isofaçades S.A., Schifflange	8648
Elimar, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8678	Isofaçades S.A., Schifflange	8684
Energie Investissements Holding S.A., Luxembourg	8669	ITNS S.A., Diekirch	8647
Euro Multi-Credit CDO S.A., Luxembourg	8680	Kidolux S.A., Luxembourg	8681
Eurogest S.A., Clervaux	8644	L W M S.A., Luxembourg	8665
European Retail Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	8660	Lexan Trade S.A., Diekirch	8661
Européenne de Comptabilité et de Communication E.C.C. S.A., Luxembourg	8676	LPS Holdings 1, S.à r.l., Luxembourg	8670
		Maxfrites S.A., Diekirch	8661
		Medical Stock Exchange, S.à r.l., Luxembourg	8688
		Medical Stock Exchange, S.à r.l., Luxembourg	8688
		Megatown Holding International S.A., Diekirch	8662
		Megatown International S.A., Diekirch	8646

Mersch-Eischen, S.à r.l., Lintgen	8686	Serie S.A., Luxembourg	8683
Metanoia S.A., Stockem	8662	SIF International Equity, Sicav, Luxembourg	8685
Moselhaus Luxembourg S.A., Luxembourg	8675	Siminvest S.A., Rombach	8671
Moselhaus Luxembourg S.A., Luxembourg	8675	Société Financière Cresus S.A., Luxembourg	8671
Moselhaus Luxembourg S.A., Luxembourg	8675	Société Financière Cresus S.A., Luxembourg	8674
Osmanli Bankasi A.S. Anonim Sirketi, Kazakoy-Istanbul	8659	Socomia S.A., Weiswampach	8668
Pacifico S.A., Diekirch	8666	Sofite S.A., Luxembourg	8687
PixelFarm, S.à r.l., Mamer	8687	Sofite S.A., Luxembourg	8687
R.M.P. S.A., Sassel	8667	Star Fund, Sicav, Luxembourg	8662
RAF Finance International S.A.H., Diekirch	8666	Steiner d'Argonne Brown S.A.H., Luxembourg	8643
Reipa Immobilière S.A., Luxembourg	8681	Supinvest S.A., Luxembourg	8683
Ribahol S.A.H.	8687	Textilgros, S.à r.l., Rollingen/Mersch	8675
Ribahol S.A.H.	8687	Tobacco GTI S.A., Weiswampach	8669
Ribalux S.A.	8685	Top Shoes S.A., Clervaux	8669
Ribalux S.A.	8685	Toptrans S.A., Knaphoscheid	8670
(D')Rollenger Kleederkescht, S.à r.l., Rollingen-Mersch	8667	Tredegar Europe, S.à r.l., Luxembourg	8644
Rosario Coiffure, S.à r.l., Luxembourg-Gasperich	8661	Twilight S.A., Diekirch	8670
Ryan Express S.A., Weiswampach	8668	Vassy Calisto Holding S.A., Luxembourg	8682
(Le) Saxophone, S.à r.l., Luxembourg	8677	Vetshop, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	8642
Secarlux S.A., Diekirch	8667	Waldemar Kronauer Handel & Logistik S.A., Wasserbillig	8645

VETSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 21.900.

Acte de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

1) Monsieur Limonier Richard, commerçant, demeurant à Thionville (F).

2) Monsieur Limonier Bernard, administrateur de sociétés, demeurant à Châtenoy (F),

représenté aux fins des présentes par Monsieur Limonier Richard, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé,

ci-après dénommés «les cédants»

et

La société UN JOUR AILLEURS-EUROPE, en abrégé, UJA-EUROPE, Société Anonyme au capital de 150.000,- €, immatriculée au registre du commerce sous le numéro B 466.066.093 et dont le siège est situé à Bruxelles, 70-72, rue Neuve;

représentée par Monsieur Félix Soussan, Président Directeur Général de la société VETSOCA S.A., elle-même Président du Conseil d'administration de UJA-EUROPE, dûment habilité à l'effet des présentes;

ci-après désignée «le cessionnaire».

Les cédants, seuls associés de la société VETSHOP, S.à r.l., au capital de 700.000,- LUF divisé en 350 parts de 2.000,- LUF chacune, ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, inscrite au registre du commerce à Luxembourg sous le numéro B 21.900, cèdent par les présentes et transportent en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire qui accepte ladite cession, l'intégralité des 350 parts sociales précitées leur appartenant.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

De sorte qu'après cette cession, la répartition des parts est la suivante:

UJA-EUROPE S.A. 350 parts sociales

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2000.

Pour acceptation

Pour R. Limonier et pour B. Limonier

R. Limonier

Pour acceptation

Pour UJA-EUROPE

F. Soussan

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2002, vol. 325, fol. 100, case 11.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05910/612/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ELES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 3.365.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Fritz Duker, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-9709, Clervaux, 7, rte de Marnach (Appt. 1)

- Monsieur Mario Karus, administrateur, demeurant à D-41366 Schwalmtal, Lüttelforst 245,

- Madame Judith Karus, administrateur, demeurant à D-41366 Schwalmtal, Lüttelforst 245.

Commissaire aux comptes:

- Madame Beatrice Dewael, commissaire, demeurant à B-Mechelen, Van Benedenlai 39.

Le résultat est affecté:

- Report de la totalité du bénéfice après déduction des impôts.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90266/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

CYBERTRONIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 5.936.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2002, vol. 211, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Natale Mazzeo, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-1000 Bruxelles, 9/b34, boulevard Anspach;

- Mademoiselle Ana Parralo-Risco, administrateur, demeurant à B-1070 Anderlecht, 17, rue Demosthène;

- Madame Sandra Vandervoort, administrateur, demeurant à B-1731 Asse, 9/2 Raymond Polgrimslaan.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur André Roelants, commissaire, demeurant à L-9990 Weiswampach, Maison 27G.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90267/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

STEINER D'ARGONNE BROWN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 54.763.

Le bilan du 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2002

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés. 29.335.208,- LUF

Conseil d'administration

- Philippe Moreno, demeurant à Luxembourg (L).

- FAST CAPITAL Ltd., avec son siège à Tortola, British Virgin Islands.

- TOP ASSET MANAGEMENT Ltd., avec son siège à Londres, Angleterre.

Commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Signature

(05796/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

EUROGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.
R. C. Diekirch B 3.099.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 72, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Madame Sandra Veithen, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-9835 Hoscheid-Dickt, Hauptstroos;
- Madame Netty Turmes, administrateur, demeurant à L-9710 Clervaux, 3 Grand-Rue;
- Madame Anne Schmitz, administrateur, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, rte de Marnach (Appt. 3).

Commissaire aux comptes:

- Monsieur André Gilis, commissaire, demeurant à L-9709 Clervaux, rte de Marnach (Appt. 6).

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité du bénéfice après déduction des impôts.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90268/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

COMMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 5.053.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Joào Paulo Rodrigues de Matos, président du conseil d'administration, demeurant à L-Clervaux, 23, rue de la Gare;
- Madame Guilhermina de Campos Rodrigues, administrateur, demeurant à L-9709 Clervaux, 11, rue Brooch;
- Madame Sandra Silva Bastos, administrateur, demeurant à L-Clervaux, 23, rue de la Gare.

Commissaire aux comptes

- Monsieur Sergio de Jesus Viegas, commissaire, demeurant à L-9713 Clervaux, 32, An der Ley.

Le résultat est affecté

- report de la totalité du bénéfice après déduction du bénéfice après déduction des impôts.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90269/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

**TREDEGAR EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GOODLANDS HOLDING S.A.).**

Capital social: 331.7489,- EUR.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.649.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 16 décembre 2002 entre la Société à responsabilité limitée TREDEGAR EUROPE, S.à r.l. (anc. GOODLANDS HOLDING S.A.), avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg B 61.649, Capital social Euro 331.749,00, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 13.859, courant pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncée par chacune des parties avec un préavis de trois mois.

Aux fins de réquisition

Pour TREDEGAR EUROPE, S.à r.l.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05871/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

BUSINESS SERVICES MANGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 5.406.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Composition du conseil d'administration:

- Madame Catherine Schoeseters, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-1780 Wemmel, 24, Zijp;
- Monsieur Roger Blondelet, administrateur, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, bd J.F. Kennedy;
- Monsieur Jean-Pierre Lefebvre, administrateur-délégué, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, bd J.F. Kennedy.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Francis Sterckx, commissaire, demeurant à B-1160 Bruxelles, 87, Chaussée Tervuren.

Le résultat est affecté:

- Dotation à la réserve légale de 3.100 Euro;
- Report du reste du bénéfice après déduction des impôts.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90270/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

B.B.R. MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach.

R. C. Diekirch B 1.855.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Louis Posson, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, rte de Marnach;
- Madame Suzanne Daenen-Posson, demeurant à B-1170 Watermaal-Bosvoorde, Dreve de la Brise 8B14;
- Monsieur Ernest Goedert, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur André Gilis, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, rte de Marnach (Appt. 6)

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau du bénéfice après déduction des impôts.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90271/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

WALDEMAR KRONAUER HANDEL & LOGISTIK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 37CD, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 78.583.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung vom 30. Dezember 2002

Den Verwaltungsratsmitgliedern und den Abschlussprüfer wird volle Entlastung für ihre Tätigkeit im abgeschlossenen Geschäftsjahr erteilt.

Die Generalversammlung beschliesst die LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING als neuen Abschlussprüfer zu ernennen.

Die Generalversammlung beschliesst die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Abschlussprüfers für ein weiteres Jahr zu verlängern. Die Mandate enden bei der Hauptversammlung im Jahr 2003.

Verwaltungsrat

- Herr Waldemar Kronauer, wohnhaft zu D-54313 Zemmer, Kreuzfeldstrasse, 8
- Frau Birgit Wüsten, wohnhaft zu D-6680 Merttert, 49, rue Haute
- Herr Dominik Kronauer, wohnhaft zu D-54313 Zemmer, Kreuzfeldstrasse, 8

Prüfungskommissar

LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05877/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

B.B.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 5.713.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Martin Heyse, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-8422 Steinfort, 61, rue de Hobscheid;
- Monsieur Hugues Jacques, administrateur, demeurant à F-54260 Allonbrelle/Lamalmaison, 25, rue du Château d'Eau;
- Monsieur Robert Kinet, administrateur, demeurant à L-4437 Soleuvre, 155, rue de Differdange.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Roger Brondelet, commissaire, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90272/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

AMERTRONIC S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 5.935.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Natale Mazzeo, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-1000 Bruxelles, 9/b34, boulevard Anspach;
- Mademoiselle Ana Parralo-Risco, administrateur, demeurant à B-1070 Anderlecht, 17, rue Demosthène;
- Madame Sandra Vandervoort, administrateur, demeurant à B-1731 Asse, 9/2 Raymond Polgrimslaan.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur André Roelants, commissaire, demeurant à L-9990 Weiswampach, Maison 27G.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90273/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 6.649.

Le bilan du 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Conseil d'administration

- Madame Kokatsu Hitoko, président du conseil d'administration, demeurant à Bruxelles,
- Monsieur Takayasu Nagaswa, administrateur, demeurant à Bruxelles,
- Monsieur Yoshiaki Kaku, administrateur, demeurant à 261-5 Kuno, Odawara-Shi, Kanagawa-Ken, Japon, Taizan Heights D-3.

Commissaire aux comptes

- Monsieur Tatsumi Kaboyama, demeurant à F-92320 Châtillon, 14, rue de Malakoff.

Le résultat est affecté

- report de la totalité de la perte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90286/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

AFOPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 3.253.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Luc Flamache, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne;
- Monsieur De La Fuente Sobrino Francisco, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 29, rue du Vernis;
- Madame Marie-Claire Dieudonné, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne.

Commissaire aux comptes:

- Madame Yvette Flamache, commissaire, demeurant à B-1050 Bruxelles, 17, rue des Liégeois.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90274/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

F.B.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 5.712.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Hugues Jacques, Président du Conseil d'Administration, demeurant à F-54260 Allonbrelle/Lamalmaison, 25, rue du Château d'Eau;
- Monsieur Martin Heyse, administrateur, demeurant à L-8422 Steinfort, 61, rue de Hobscheid;
- Monsieur Robert Kinet, administrateur, demeurant à L-4437 Soleuvre, 155, rue de Differdange.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Roger Blondelet, commissaire, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité du bénéfice après déduction des impôts.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90275/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

ITNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 5.556.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Conseil d'Administration

- Monsieur Kensuke Toki, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Gunma-Ken (Japon), 3714-50 Shibukawa-Shi,
- Monsieur Serge Seutens, administrateur, demeurant à B-3910 Neerpelt, 35, Boelehof
- Monsieur Paulus Seutens, administrateur, demeurant à B-3910 Neerpelt, 35, Boelehof

Commissaire aux Comptes

- Monsieur Genichi Toki, commissaire, demeurant à Gunma-Ken (Japon), 3714-50 Shibukawa-Shi.

Le résultat est affecté:

- report à nouveau de la totalité de la perte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90282/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

FLADUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 3.256.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Luc Flamache, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne;
- Monsieur De La Fuente Sobrino Francisco, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 29, rue du Vernis;
- Madame Marie-Claire Dieudonné, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne.

Commissaire aux comptes:

Madame Yvette Flamache, commissaire, demeurant à B-1050 Bruxelles, 17, rue des Liégeois.

Le résultat est affecté:

- Report de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90276/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

FLALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 3.255.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 73, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Luc Flamache, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne;
- Monsieur De La Fuente Sobrino Francisco, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 29, rue du Vernis;
- Madame Marie-Claire Dieudonné, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne.

Commissaire aux comptes:

- Madame Yvette Flamache, commissaire, demeurant à B-1050 Bruxelles, 17, rue des Liégeois.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90277/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

ISOFACADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3824 Schiffflange, 29, Um Benn.

R. C. Luxembourg B 50.701.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures.

Tous les actionnaires sont présents de façon que l'assemblée peut statuer sur l'ordre du jour qui est le suivant:

- Démission.
- Nomination.

A l'unanimité, ils acceptent la démission de Monsieur Moreira Lopez José Emmanuel, demeurant à L-3441 Dudelange, 3, avenue Grande-Duchesse Charlotte, en tant qu'administrateur, et lui donnent décharge.

Ils nomment Monsieur Perignon Simoes Michael, domicilié 29, Um Benn à L-3824 Schiffflange, à la fonction d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 17.00 heures.

Fait à Schiffflange, le 18 décembre 2002.

O. Marques Simoes / J. Moreira Lopez / V. Collé

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2002, vol. 326, fol. 19, case 7/1.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05905/612/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ISIIS TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.054.

L'an deux mille deux, le dix décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ISIIS TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 791 du 23 octobre 1999, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 27 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 567 du 9 août 2001 et en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1240 du 28 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Aime, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société sur base de l'article 100 de la loi sur les Sociétés Commerciales.

2. Nomination d'un liquidateur de la société aux fins de mener à bien la liquidation de la société dans un délai de trois mois à compter de ladite assemblée.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées contenant l'ordre du jour fait en date du 28 novembre 2002.

Les convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Qu'il existe actuellement 17.373 actions.

V.- Qu'il résulte de la liste de présence que 15.709 actions sont représentées.

Plus de la moitié du capital social (90,42%) étant présente ou représentée, l'assemblée peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, en raison de la perte du capital subie par la société, de procéder en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 à la dissolution de ladite société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Patrick Sganzerla, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le mandat de liquidateur lui a été octroyé pour mener à bien ladite liquidation dans un délai de trois mois à compter de la présente assemblée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Aime, A. Braquet, M. Schmit, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 54, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 10 janvier 2003.

G. Lecuit.

(06052/220/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

**FREE 2 ROAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FREE 2 ROAM S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.876.

In the year two thousand and two, on the thirtieth of December.

Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, public notary, residing at Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of the company FREE 2 ROAM S.A. (the «Company»), having its registered office in L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, on June 6, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 1274 dated September 3, 2002.

The Meeting is opened at 12.45 p.m. by Mr Steve Deitz, company director, residing in Luxembourg, acting as chairman and appointing M^e Hervé Leclercq, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting appoints as scrutineer Mr Jean Fell, chartered accountant, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the Meeting draws up the attendance sheet, which, after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance sheet, the shareholders representing the full amount of the corporate capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is validly represented at the Meeting. The Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without having been convened.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Cancellation of the existing shares and their nominal value and replacement by 1,156 shares without any nominal value;
2. Decrease of share capital;
3. Change of the Company's legal form from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée»;
4. Subsequent amendment of the Company's articles of association to reflect the said amendments;
5. Termination of the mandates of the directors and the auditor;
6. Full discharge to the directors and the auditor for the execution of their mandates;
7. Fixing the number of the managers and of the auditor;
8. Appointment of new managers and of an auditor;
9. Authorisation to the board of managers to delegate the day-to-day management of the Company to any manager;
10. Miscellaneous.

III. The whole share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The shareholders meeting, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval to the explanations of the chairman, deliberates and passes, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to cancel the 15,500 (fifteen thousand five hundred) existing shares as well as the nominal value of the shares and to replace them by the 1.156 (one thousand one hundred fifty-six) shares without nominal value. As a consequence, as from now the share capital of the Company amounting to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is represented by 1,156 (one thousand one hundred fifty-six) shares without any nominal value.

Second resolution

The share capital of the Company is decreased from its current amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) represented by 1,156 (one thousand one hundred fifty-six) shares without any nominal value to EUR 28,900.- (twenty-eight thousand nine hundred Euros) represented by 1,156 (one thousand one hundred fifty-six) shares without any nominal value by compensation of a loss of EUR 2,100.- (two thousand one hundred Euros).

Third resolution

The general meeting resolves to change the legal form of the Company from a «société anonyme» into a «société à responsabilité limitée», without interruption or discontinuity of its legal personality or status.

The transformation shall be effective as of today 1.00 p.m.

All the shares had been integrally subscribed and fully paid in before the transformation of the Company.

The change of legal status is made on the basis of a certificate issued by Mr Steve Deitz, Chief Finance Officer of the M.A.C.H. group on December 30, 2002, a copy of which, after having been signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxy holders, the members of the board and the notary, will remain attached to the present deed in order to be filed with it with the registration authorities.

It results from this certificate that the net book value of the Company is not below the amount of the share capital and that the Company can therefore keep its share capital with the same number of share/corporate units.

The reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations, the depreciations.

The Company will continue the book entries and accountancy held by the Société Anonyme after the conversion into a «Société à responsabilité limitée».

Fourth resolution

The general meeting resolves to adapt the articles of association to the new legal form of the company and to set them as follows:

Title I: Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of FREE 2 ROAM, S.à r.l.

Art. 2. The registered office of the company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the municipality of Bertrange by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the operation and delivery of prepaid services to telecom operators.

The purpose of the company is also the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations in whichever form in local and foreign companies.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

The company may hold interests in partnerships.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

The company may also grant loans and more generally grant any support, advance or guarantee in favour of a group company including the shareholders of the Company and in general any kind of upstream guarantee.

Title II: Capital - Units

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 28,900,- (twenty-eight thousand nine hundred Euros) represented by 1,156 (one thousand one hundred fifty-six) units, without any nominal value.

Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings. The company will recognise only one holder per ordinary unit; in case such a unit is held by more than one person, the persons claiming ownership of unit will have to name a unique proxy to represent the unit in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that units until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

The company may purchase its own units.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The capital and other provisions of these articles of statutes may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the company by an unanimous decision.

The Board of managers or the statutory auditor may convene a general meeting.

A member may act at any meeting of members by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax or by email another person who need not be a member.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the meeting, the chairman of the board or any two directors.

Art. 7. If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 8. If the company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 9. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 10. For no reason and in no case are creditors, legal successors or heirs, allowed to seal assets or documents of the company.

Title III: Management

Art. 11. The company is managed by a board of managers composed of at least three managers, either members or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of members which may at any time remove them.

Art. 12. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex, telefax, or by email another manager as his proxy.

In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who does not need to be manager, in order to assist him by holding the board meeting.

Votes may also be cast in writing or by telegram, telex, telefax, or by email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such Meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. The company will be bound by the joint signature of two managers or the single or joint signature of any person to whom such signature power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 16. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the company. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV: Supervision

Art. 17. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general Meeting of members which will fix their number and their remuneration,- as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V: Accounting year - Allocation of profits

Art. 18. The accounting year of the company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company.

Out of the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remain of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, according to the provisions of the Luxembourg company law governing «Sociétés à responsabilité limitée» and under the following conditions:

Interim accounts are established by the board of managers,

These accounts show a profit including profits carried forward,

The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general Meeting of the members.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title VI: Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII: General Provisions

Art. 21. All matters not governed by these articles of company shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended on commercial companies.

Fifth resolution

The general meeting acknowledges the subsequent termination of the mandates of the current directors and termination of the mandate of the current statutory auditor.

The general meeting grants them discharge for the exercise of their mandates from the date of their appointment until today.

Sixth resolution

The general meeting resolved to allocate to the shareholders of the Company, ADVENT MIDAS S.A. and INTERFACT S.A., two companies incorporated under the laws of Luxembourg, the newly issued units as follows:

- 1,155 (one thousand one hundred fifty-five) newly issued units, without any nominal value to the company ADVENT MIDAS S.A.; and

- 1 (one) newly issued unit without any nominal value to the company INTERFACT S.A.

Seventh resolution

The general meeting resolves to fix the number of managers at three (3) and to appoint the following persons as managers of the Company with immediate effect for a term that shall end at the annual general meeting of the members of the Company approving the accounts for the financial year closing on December 31, 2003:

- Mr Tom Van Boxstael, company director, residing at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy;

- Mr James Geddes, company director, residing at Banstead Surrey SM7 3AH, 5 Stag Leys Close, United Kingdom;

- Mr Steve Deitz, company director, residing at L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

Eighth resolution

The general meeting authorises the board of managers to delegate the day-to-day management of the Company to any manager of the Company.

Ninth resolution

The general meeting resolves to appoint as auditor KPMG AUDIT Société Civile, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer, for a term that shall end at annual general meeting of the members of the Company approving the accounts for the financial year closed in 2003.

Tenth resolution

The general meeting resolves to empower any new manager of the Company or any lawyer of the law firm WILDGEN AND PARTNERS to implement the above-mentioned conversion of the legal form of FREE 2 ROAM, S.à r.l. and to do all acts or things, which may be necessary or desirable in relation thereto.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the current deed incurs, is approximately EUR 2,000,- (two thousand Euros).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FREE 2 ROAM S.A. (la «Société»), avec siège social à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy, constituée par acte du notaire Maître Paul Decker en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 1274 en date du 3 septembre 2002.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.45 sous la présidence de Monsieur Steve Deitz, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire désigne comme Secrétaire Maître Hervé Leclercq, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Monsieur Jean Fell, comptable, demeurant à Luxembourg.

Ayant ainsi été constitué, le bureau de l'assemblée rédige la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Conformément à la liste de présence, les actionnaires représentant la totalité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) sont valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans qu'il soit nécessaire au préalable de convocations.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Annulation des actions existantes et de leur valeur nominale et remplacement par 1.156 actions sans valeur nominale;
2. Diminution du capital social;
3. Transformation de la forme de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
4. Refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle forme de la Société;
5. Déchéance des mandats des administrateurs et du mandat du commissaire aux comptes;
6. Décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat;
7. Détermination du nombre de gérant et de commissaire aux comptes;
8. Nomination de nouveaux gérants et du commissaire aux comptes;
9. Autorisation au conseil de gérance de déléguer la gestion journalière de la Société à tout gérant;
10. Divers.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été avertis en bonne et due forme et ont eu connaissance de l'agenda préalablement à cette assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. L'assemblée se considérant dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, délibère et passe les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les 15.500 (quinze mille cinq cents) actions existantes ainsi que leur valeur nominale et de les remplacer par 1.156 (mille cent cinquante-six) actions sans valeur nominale. Par conséquent, à partir de maintenant le capital social de la Société d'un montant de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) est représenté par 1.156 (mille cent cinquante-six) actions sans valeur nominale.

Seconde résolution

Le capital social de la Société est diminué de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 1.156 (mille cent cinquante-six) actions sans valeur nominale à EUR 28.900,- (vingt-huit mille neuf cents Euros) représenté par 1.156 (mille cent cinquante-six) actions sans valeur nominale par compensation avec une perte s'élevant à EUR 2.100,- (deux mille cent Euros).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la forme juridique de la société de «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» sans changement de sa personnalité juridique.

La transformation est effective à partir de ce jour à 13.00 heures.

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées avant la transformation de la Société.

La transformation se fait sur base d'un certificat émis par Monsieur Steve Deitz, directeur financier du groupe M.A.C.H. du 30 décembre 2002, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires, les membres du bureau et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Il résulte de ce certificat que la valeur comptable de la société n'est pas en dessous du montant du capital social et que la Société peut par conséquent garder son capital social avec le même nombre d'actions/parts sociales.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme après la conversion en société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Titre I^{er}: Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de FREE 2 ROAM, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Si des événements politiques ou économiques surviennent ou sont imminents et ont un effet sur le fonctionnement normal du siège social ou sur les moyens de communication usuels entre ce bureau et l'étranger, le siège social peut être déclaré avoir été transféré de manière provisoire et jusqu'à la complète cessation de ces circonstances anormales.

De telles décisions n'affecteront toutefois pas la nationalité de la société. Une telle déclaration de transfert du siège social est nécessaire et doit être portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société la plus apte à connaître d'une telle situation dans de telles circonstances.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple résolution du Conseil de gérance.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. L'objet de la Société est l'opération et la fourniture de services prépayés à des opérateurs de télécommunication.

La Société peut s'engager dans toute autre transaction, qui est directement ou indirectement lié à l'objet cité ci-dessus.

En outre, la société peut acquérir, développer, accomplir et disposer de droit réel localisé au Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la société peut acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière.

La société peut détenir des parts dans des sociétés de personnes.

Dans la poursuite de son objet social elle peut assister financièrement les sociétés du groupe.

De plus la société peut acquérir, gérer, développer et disposer de propriété immobilière située au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toute opération commerciale, industrielle et financière qui pourrait être dans le champ des titres ou de la propriété immobilière, susceptibles d'augmenter ou de compléter les objets mentionnés ci-dessus.

La Société pourra également accorder des prêts et plus généralement fournir toute assistance, avance ou garantie en faveur d'une société du groupe, y compris aux actionnaires de la Société et en général toute forme de garantie vers le haut.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 28.900,- (vingt-huit mille neuf cents Euros) représenté par 1.156 (mille cent cinquante-six) parts sociales sans valeur nominale.

Chaque part donne droit à un vote dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire en relation avec la Société.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société représente l'intégralité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents ou représentés et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être modifiés ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Le conseil de gérance et le commissaire aux comptes peut convoquer une assemblée générale. Un associé peut acter à toute assemblée des associés en nommant par écrit ou câble télégramme, télex, télécopie ou par e-mail une autre personne qui ne doit pas être associé.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Des copies ou extraits des procès-verbaux d'une assemblée produits judiciairement ou autrement seront signés par le président de l'assemblée, le président du conseil ou deux gérants.

Art. 7. Si la société a un associé unique, ce membre unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique qui auront été prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont documentées sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 8. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou d'un des associés ne met pas fin à l'existence de la Société.

Art. 10. Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre III: Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un Conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leur remplaçant soit élu.

Les gérants désignés sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

En cas de vacance dans le conseil de gérance pour cause de mort, démission ou autre, les gérants restants peuvent co-opter en conformité avec la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie une telle élection à la prochaine assemblée.

Art. 12. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télex ou télécopie, ou par e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Dans le cas où un seul gérant serait présent au conseil de gérance, ce gérant est autorisé à désigner un secrétaire qui ne doit pas être un gérant et qui pourra l'assister dans la tenue du conseil de gérance.

Les votes peuvent être également effectués par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou à toute autre occasion sont signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en relation avec les intérêts de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il peut également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. La Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société.

En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV: Surveillance

Art. 17. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Année comptable - Distribution des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le Conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, dans le respect des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales sur les «Sociétés à responsabilité limitée» et sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes documentent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le versement est réalisé lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VII: Dispositions générales

Art. 21. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Cinquième résolution

L'assemblée générale prend acte du terme des mandats des administrateurs ainsi que du mandat du commissaire aux comptes.

L'assemblée générale leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à aujourd'hui.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'allouer aux associés de la Société, ADVENT MIDAS S.A. et INTERFACT S.A., deux sociétés constituées selon les lois du Luxembourg, les parts sociales suivantes:

- 1.155 (mille cent cinquante-cinq) nouvelles parts sociales sans valeur nominale à la société ADVENT MIDAS S.A.; et
- 1 (une) part sociale sans valeur nominale à la société INTERFACT S.A.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer les personnes suivantes comme gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée qui arrivera à terme à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2003:

- Monsieur Tom Van Boxstael, administrateur de société, demeurant à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy;
- Monsieur James Geddes, administrateur de société, demeurant à Banstead Surrey SM7 3AH, 5 Stag Leys Close, United Kingdom;
- Monsieur Steve Deitz, administrateur de société, demeurant à L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière de la Société à tout gérant de la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes KPMG AUDIT, société civile, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer pour une durée qui arrivera à terme à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes pour l'exercice social clos le 31 décembre 2003.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir à tout nouveau gérant de la société ou tout avocat de la société WILDGEN & PARTNERS pour mettre en oeuvre la susdite conversion de forme sociale de FREE 2 ROAM, S.à r.l. et de faire tous actes et choses, qui peuvent être désirables ou nécessaires en rapport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ EUR 2.000,- (deux mille Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président a clôturé l'assemblée.

Le notaire soussigné, qui a la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.
Signé: S. Deitz, H. Leclercq, J. Fell, T. Metzler.
Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2003, vol. 137S, fol. 69, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 janvier 2003.

T. Metzler.

(06043/222/496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FREE 2 ROAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 janvier 2003.

T. Metzler.

(06044/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IMMOVINA INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.168.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

(06023/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IMMOVINA INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.168.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & Co. S.A.

Signature

(06021/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IMMOVINA INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.168.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 26 novembre 2002*

L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. avec effet au 24 novembre 2000. Par vote spécial, l'Assemblée donne décharge à WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. pour son mandat jusqu'à cette date. L'Assemblée nomme la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 24 novembre 2000. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se réunir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(06017/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FOIR FOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 27H.
R. C. Diekirch B 2.812.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 73, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Lemaire Robert, administrateur-délégué, demeurant à L-9990 Weiswampach, Maison 27H;
- Société BUSINESS-CENTER représentée par Monsieur Maladry, administrateur, demeurant à B-6183 Trazegnies, 37, rue de Gouvy;
- Monsieur José Wergifosse, administrateur, demeurant à Stavelot (Belgique), 17, rte de 3 ponts.

Commissaire aux comptes:

- Madame Huby Hildegard.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90278/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

GOLDEN KEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 3.252.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 73, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Luc Flamache, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne;
- Monsieur De La Fuente Sobrino Francisco, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 29, rue du Vernis;
- Madame Marie-Claire Dieudonné, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne.

Commissaire aux comptes:

- Madame Yvette Flamache, commissaire, demeurant à B-1050 Bruxelles, 17, rue des Liégeois.

Le résultat est affecté:

- Report de la Perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90279/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

OSMANLI BANKASI A.S. ANONIM SIRKETI.

Siège social: T-80000 Kazakoy-Istanbul, 35-37, Voyvoda.

EXTRAIT

Suite à la fusion entre TURKIYE GARANTI BANKASI A.S. LUXEMBOURG BRANCH 63, Büyükdere Caddesi, Maslak 80670 Istanbul, Turquie («Garanti Bank»), société mère de la succursale luxembourgeoise GARANTI BANK LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 44.704 et OSMANLI BANKASI A.S. ANONIM SIRKETI, Istanbul, 35-37, Voyvoda société mère de la succursale luxembourgeoise OTTOMAN BANK, en date du 20 décembre 2001, GARANTI BANK a absorbé OTTOMAN BANK. Par conséquent, la succursale GARANTI BANK a absorbé la succursale OTTOMAN BANK. Dès lors, il y a lieu de rayer la succursale OTTOMAN BANK du registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour la branche OTTOMAN BANK absorbée

la succursale GARANTI BANK

Signature / S. T. Mutlucan

- / Branch Manager

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05918/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

GTF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 3.364.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Fritz Duker, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, rte de Marnach;
- Monsieur Mario Karus, administrateur, demeurant à D-41366 Schwalmtal, Lüttelforst 245;
- Madame Judith Karus, administrateur, demeurant à D-41366 Schwalmtal, Lüttelforst 245.

Commissaire aux comptes:

- Madame Beatrice Dewael, commissaire, demeurant à B-Mechelen, Van Benedenlai 39.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90280/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

GTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 3.360.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 73, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur Fritz Duker, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, rte de Marnach (Appt 1);
- Monsieur Mario Karus, administrateur, demeurant à D-41366 Schwalmtal, Lüttelforst 245;
- Madame Judith Karus, administrateur, demeurant à D-41366 Schwalmtal, Lüttelforst 245.

Commissaire aux comptes:

- Madame Beatrice Dewael, commissaire, demeurant à B-Mechelen, Van Benedenlai 39.

Le résultat est affecté:

- Report de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90281/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam, Pays-Bas.
Principal établissement: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 88.938.

Il résulte d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES, S.à r.l. tenue en date du 15 octobre 2002 que:

- Monsieur Jeremiah W. O'Connor, Jr. a démissionné de ses fonctions d'administrateur par lettre du 15 octobre 2002. Cette démission a été acceptée par l'assemblée;
- Monsieur John P. McCarthy, Jr., Senior Vice-President, O'Connor Group, 40, Hampstead Grove, London NW3 6SR, United Kingdom, a été élu en tant qu'administrateur pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour EUROPEAN RETAIL ENTERPRISES, S.à r.l.

Signature

BONN, SCHMITT, STEICHEN

Avocats

Pour copie conforme

G. Arendt

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05889/256/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

LEXAN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R.C. Diekirch B 3.324.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Conseil d'Administration

- Monsieur Roger Brondelet, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-4930 Bascharage
- Monsieur Patrick Massaert, administrateur, demeurant à B-1200 Woluwe-St-Lambert, 3, avenue Baden Powell
- Madame Catharina Schoeseters, administrateur, demeurant à B-1780 Wemmel, 24, Zijp

Commissaire aux Comptes

- Monsieur Francis Sterckx, commissaire, demeurant à B-9400 Ninove, 49/bus, 2, Jan Okeghemstraat

Le résultat est affecté:

- report de la totalité du bénéfice après déduction des impôts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90283/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

MAXFRITES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 2.349.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Conseil d'Administration

- Monsieur Marc Defays, Président du Conseil d'Administration, demeurant B-4780 Recht, 31, Weiherstrasse
- Madame Monique Etienne, administrateur, demeurant à B-4780 Recht, 31, Weiherstrasse
- Madame Geneviève Dupont, administrateur, demeurant à B-4970 Stavelot, 8, avenue des Demineurs

Commissaire aux Comptes

- Monsieur Benoît Defays, demeurant à B-4970 Stavelot, 3, rue Neuve.

Le résultat est affecté:

- report de la totalité du bénéfice après déduction des impôts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90284/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

ROSARIO COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg-Gasperich, 3, rue Tony Bourg.
R. C. Luxembourg B 86.875.

Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour:

- Démission
- Nomination.

L'assemblée représentée par l'associé unique détenant les 100 parts sociales Monsieur Rosario Di Stefano, demeurant 158, rue Principale à L-5480 Wormeldange

- Accepte la démission de Madame Gaby Krier, domiciliée à L-5471 Wellenstein, 16, rue Borgeck, en tant que gérante technique.

- Appelle aux fonctions de gérant technique Monsieur Jean-Marie Muraioli, demeurant 41, rue de Thionville à F-57270 Uckange.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique jusqu'à la somme de 1.250 €. Pour toute opération dont la valeur serait supérieure à 1.250 €, la société sera engagée par la signature conjointe des gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11 heures.

Fait à Luxembourg, le 13 janvier 2003.

R. Di Stefano.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2003, vol. 326, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05890/612/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 6.503.

Le bilan du 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Conseil d'administration

- Monsieur Noboru Kambe, président du conseil d'administration, demeurant à Tokyo (Japon),
- Monsieur Takayasu Nagaswa, administrateur, demeurant à Bruxelles,
- La société MEGATOWN INTERNATIONAL CO. LTD, avec siège social à Tokyo (Japon).

Commissaire aux comptes

- Monsieur André Lallemand, commissaire, demeurant à B-1410 Waterloo, 7, avenue Princesse Joséphine Charlotte.

Le résultat est affecté

- report de la totalité de la perte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90285/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

METANOIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9971 Stockem, Maison 17.
R. C. Diekirch B 4.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 74, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Conseil d'Administration

- Madame Francisca Van Mulken, Président du Conseil d'Administration, demeurant à NL-5282 PD Boxtel, Zandvliet 67;
- Madame Gustava Voragen, administrateur, demeurant à NL-6176 Al Spaubeek, Kupstraat 4B;
- Monsieur Anton Van Der Stappen, administrateur, demeurant à B-2018 Antwerpen, Brusselstraat 59;

Commissaire aux Comptes

- Madame Maria Antonia Ros, commissaire, demeurant NL-Vlissingen, Henr. Roland Holstlaan 16.

Le résultat est affecté:

- report de la totalité de la perte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90287/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

STAR FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 85.732.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective on December 13, 2002

It is resolved:

- to accept the resignation of Mr Christian Khüne and Mr Gigi Martinoli as Director of the company,
- to co-opt Mr Giovanni De Vecchi and Mr Marco Cavuoto as Director in replacement of Mr Christian Khüne and Mr Gigi Martinoli,
- that Mr Giovanni De Vecchi and Mr Marco Cavuoto will terminate their predecessor's mandate,
- to propose to the next General Meeting of the shareholders to ratify the co-option of Mr Giovanni De Vecchi and Mr Marco Cavuoto.

Certified true extract

For STAR FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05932/022/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

BUREAU D'ARCHITECTES BOPP S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, am dreissigsten Dezember.

Vor Uns, Alex Weber, Notar mit dem Amtssitz zu Niederkerschen.

Sind erschienen:

1.- Herr Erich Bopp, Architekt, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf-Hanweiler, 11, Lessing Strasse;

2.- Herr Ralf Boehme, Architekt, wohnhaft in D-54668 Ferschweiler, Guenterhof.

Diese Erschienenen, handelnd in ihren vorerwähnten Eigenschaften, ersuchten den Notar, wie folgt die Satzungen einer anonymen Gesellschaft zu beurkunden, die sie untereinander gründen:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer**Art. 1.** Es wird hiermit eine anonyme Gesellschaft gegründet unter der Bezeichnung BUREAU D'ARCHITECTES BOPP S.A.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von Architektur, Bauplanung, Projektüberwachung, Erstellen von Gutachten sowie alle für den Architekten anfallenden Arbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen welche sich direkt oder indirekt auf das obenstehende beziehen und/oder es begünstigen.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreissigtausend Euro (€ 31.000), eingeteilt in einhundert (100) Aktien zu je dreihundertzehn Euro (€ 310).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Umfang und Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedesmal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist mit den weitgehendsten Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die Unterschrift vom geschäftsführenden Verwalter gemeinsam mit derjenigen von einem anderen Verwaltungsratsmitglied oder durch die alleinige Unterschrift vom geschäftsführenden Verwalter, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seine Vollmachten in bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen, diese haben den Titel von geschäftsführenden Verwaltern.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählte Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Kapitel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Kapitel V.- Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt im Gesellschaftssitz oder an einem in der Einberufung vorgesehenen Ort, am zweiten Montag des Monats Mai, um 10.00 Uhr, eines jeden Jahres.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Kapitel VI.- Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von jedwelchen und sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5,00%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10,00%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Falls jedoch der Reservefonds aus welchem Grunde es auch sei, benützt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist.

Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 17. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Die Liquidation erfolgt durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschaften sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 18. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Erich Bopp, vorgeannt, neunundneunzig Aktien	99
2.- Herr Ralf Boehme, vorgeannt, eine Aktie.	1
Total: einhundert Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von einunddreissigtausend Euro (€ 31.000) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, eingehalten worden sind.

Übergangsbestimmungen

1) Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

2) Die erste jährliche Generalversammlung findet 2004 statt.

3) Ausnahmsweise wird der erste geschäftsführende Verwalter ernannt durch die ausserordentliche Generalversammlung welche den ersten Aufsichtsrat bestimmt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr eintausendfünfhundert Euro (€ 1.500).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbenannten Erschienenen, die das gesamte, gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmässigen Zusammensetzung haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) und die der Kommissare wird auf einen (1) festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitglieder werden ernannt:

a) Herr Erich Bopp, Architekt, wohnhaft in D-66271 Kleinblittersdorf-Hanweiler, 11, Lessing Strasse;

b) Herr Ralf Boehme, Architekt, wohnhaft in D-54668 Ferschweiler, Guenterhof;

c) Frau Karin Benick, Organisationsberaterin, wohnhaft in D-54668 Ferschweiler, Guenterhof.

Herr Erich Bopp, vorerwähnt, wird zum geschäftsführenden Verwalter ernannt.

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., mit Sitz in L-4735 Petingen, 81, rue J.B. Gillardin.

4.- Ihre Amtsdauer endet nach der jährlichen Versammlung der Aktionäre des Jahres 2008.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Niederkerschen in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle Erschienenen gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Bopp, R. Boehme, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 2 janvier 2003, vol. 426, fol. 65, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 15. Januar 2003.

A. Weber.

(05838/236/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

L W M, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 69.890.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 décembre 2002 que

Monsieur Thor Bergenholtz, demeurant à Strassen,

a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Peter Backes, démissionnaire. Monsieur Bergenholtz terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05692/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ARCUS INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 69.044.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 11 décembre 2002

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2002.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement du mandat des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la réélection du Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2003.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

Monsieur Peter Tasker, Director, ARCUS INVESTMENT Ltd, Tokyo.

Directeurs

Monsieur Robert Macrae, Managing Director, ARCUS INVESTMENT Ltd, London.

Monsieur Mark Pearson, Chairman, ARCUS INVESTMENT Ltd, London.

Monsieur Tatsuo Yonemura, Director, UFJ TSUBASA SECURITIES CO., LTD, Tokyo.

Monsieur Jacques Elvinger, Parnter, Elvinger, HOSS & PRUSSEN, Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG, ayant son siège social rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Schroeder / V. Jean

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05920/010/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

PACIFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 2.854.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 74, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Conseil d'Administration

- Monsieur José Julio Rodrigues Ferreira, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-9738 Eselborn, 20, Cité Schleed,
- Madame Ana Maria Rodrigues Ferreira, administrateur, demeurant à L-9738 Eselborn, 20, Cité Schleed,
- Madame Simone Allard-Wilmes, administrateur, L-9768 Reuler, 9, Maison.

Commissaire aux Comptes

- Monsieur Pierre Arend, commissaire aux comptes, L-9768 Reuler, 8, Maison.

Le résultat est affecté:

- report à nouveau du bénéfice.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90288/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

RAF FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 3.325.

Le bilan du 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Roger Brondelet, président du conseil d'administration, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy,
- Monsieur Patrick Massaert, administrateur, demeurant à B-1200 Woluwe-St-Lambert, 3, avenue Baden Powell,
- Madame Catharina Schoeseters, administrateur, demeurant à B-1780 Wemmel, Zijp 24.

Commissaire aux comptes

- Monsieur Francis Sterckx, commissaire, demeurant à B-9400 Ninove, 49/bus, 2, Jan Okeghemstraat.

Le résultat est affecté

- report à nouveau de la totalité de la perte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90289/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

INTANGIBLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 68.128.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2002 que:

- le siège social de la société se trouve à 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg,

- le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg,

Monsieur Jos Hemmer, employé privé, Luxembourg,

Mlle Johanna Runer, administrateur de société, Stocksund, Suède,

- le commissaire aux comptes est le suivant:

Mme Diane Wunsch, employée privée, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 6, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05693/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

R.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9976 Sassel, Maison 8.
R. C. Diekirch B 5.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 75, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Raymond Meinguet, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-9976 Sassel, Maison 8;
- Madame Maria Poncin, administrateur, demeurant à B-6663 Mabompre, 22, rue du Village;
- Madame Renante Proess, administrateur, demeurant à B-4780 St-Vith, 81, Hauptstrasse.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur André Gilis, commissaire, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, rte de Marnach (Appt. 6).

Le résultat est affecté:

- Dotation à la réserve légale de 6.944,29 Euro;

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90290/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

SECARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 3.254.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 75, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Luc Flamache, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne;
- Monsieur De La Fuente Sobrino Francisco, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 29, rue du Vernis;
- Madame Marie-Claire Dieudonné, administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 388, av. de la Couronne.

Commissaire aux comptes:

- Madame Yvette Flamache, commissaire, demeurant à B-1050 Bruxelles, 17, rue des Liégeois.

Le résultat est affecté:

- Report de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90291/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

D'ROLLENGER KLEEDERKESCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 201, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.503.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures.

Ordre du jour:

- Démission.
- Signature.

L'associée unique est présente de façon que l'intégralité du capital est représentée:

Madame Monique Cottong, épouse Theisen

201, route de Luxembourg, L-7540 Rollingen-Mersch 500 parts sociales

500 parts sociales

L'assemblée accepte la démission de Monsieur François Theisen, domicilié 201, route de Luxembourg à L-7540 Rollingen-Mersch, en tant que gérant administratif et lui donne décharge.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature de la gérante technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.30 heures.

Fait à Rollingen-Mersch, le 28 novembre 2002.

M. Cottong-Theisen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2002, vol. 325, fol. 100, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05896/612/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SOCOMIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 147.
R. C. Diekirch B 4.678.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Roger Nysten, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-9991 Weiswampach, 147, rte de Stavelot;
- Madame Chris Georgette Van Mechelen, administrateur, demeurant à B-1080 Berchem Sainte Agathe, rue des Combattants;
- Madame Caroline Van Mechelen, administrateur, demeurant à B-1080 Berchem Sainte Agathe, rue des Combattants.

Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Charles Leyens, commissaire, demeurant à B-Dave, 156, rte de Lustin.

Le résultat est affecté:

- Report de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90292/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

RYAN EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 113, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 5.934.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 75, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Natale Mazzeo, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-1000 Bruxelles, 9/b34, boulevard Anspach;
- Mademoiselle Ana Parralo-Risco, administrateur, demeurant à B-1070 Anderlecht, 17, rue Demosthène;
- Madame Sandra Vandervoort, administrateur, demeurant à B-1731 Asse, 9/2 Raymond Polgrimslaan.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur André Roelants, commissaire, demeurant à L-9990 Weiswampach, Maison 27G.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90293/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

IPEF II HOLDINGS N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.177.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 12 octobre 1999 entre la Société Anonyme IPEF II HOLDINGS N° 10 S.A. avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 72.177, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 13.859 courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résilié avec effet au 16 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05780/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

TOBACCO GTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 113, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 5.933.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Achilefs Wourwoukas, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-6041 Charleroi, 50, Faubourg de Charleroi;
- Monsieur Giovanni Ntouras, administrateur, demeurant à B-1731 Asse, 9/2 Raymond Polgrimslaan;
- Monsieur Jean-Claude Van Gucht, administrateur, demeurant à B-1080 Molenbeek-St-Jean, 113/1, rue de Ribaucourt.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur André Gilis, commissaire, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, rte de Marnach (Appt. 6).

Le résultat est affecté:

- Dotation à la réserve légale de 3.100 Euro;
- Report du reste du bénéfice après déduction des impôts.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90294/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

TOP SHOES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.824.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Mademoiselle Léonie Neyen, administrateur-déléguée, demeurant à Boxhorn, Maison 56;
- Madame Agnes Rauw-Josten, administrateur, demeurant à B-4760 Bullingen, Rocherath 51A;
- Monsieur Aloys Josten, administrateur, demeurant à B-4761 Rocherath, Krinkelt 39.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Guido Rauw, commissaire aux comptes, demeurant à B-4760 Bullingen, Rocherath 51A.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau de la totalité de la perte.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90295/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

ENERGIE INVESTISSEMENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 74.919.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 mars 2000, publié au Mémorial C 493 du 12 juillet 2000.

Statuts modifiés suivant actes reçus par Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg:

- le 11 juillet 2000, publié au Mémorial C, n° 18 du 11 janvier 2001;
- le 28 novembre 2000, publié au Mémorial C, n° 490 du 29 juin 2001.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 2002

2° Transfert du siège social

Sous la proposition de Monsieur Hubert Fabri, le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 4, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05880/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

TOPTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 1A, rue Principale.
R. C. Diekirch B 2.932.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 75, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Claude Lipperts, administrateur-délégué, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 6, rue Principale;
- Madame Martine Lipperts, administrateur-délégué, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 1A, rue Principale;
- Madame Marcelle Schmitz, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 6, rue Principale.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Georges Lipperts, commissaire, demeurant à L-9759 Knaphoscheid, 1A, rue Principale.

Le résultat est affecté:

- Report à nouveau du bénéfice.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90296/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

TWILIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R. C. Diekirch B 3.203.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 10 janvier 2003, vol. 211, fol. 75, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Conseil d'administration:

- Monsieur Jürgen Tiezema, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-Wilwerwiltz, Maison 26;
- Madame Anita Van Renswoude, administrateur, demeurant à L-Wilwerwiltz, Maison 26;
- Madame Annelies Wolma, administration, demeurant à NL-Tonden, Hoevesteeg 5.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Reinder-Jan Tiezema, commissaire, demeurant à NL-Tonden, 5, Hoevesteeg.

Le résultat est affecté:

- Report de la totalité du bénéfice.

Diekirch, le 15 janvier 2003.

(90297/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

LPS HOLDINGS 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.850.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 27 décembre 2002

L'assemblée, après avoir reçu communication du rapport et des comptes de liquidation de la société, a nommé commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. et a fixé la date de l'assemblée de clôture au 31 décembre 2002.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg le 31 décembre 2002

L'assemblée après avoir pris acte du rapport du commissaire à la liquidation a approuvé les comptes de liquidation présentés par le liquidateur et a donné décharge pour l'exercice de leur mandat aux membres du conseil d'administration, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la société. L'assemblée a pris acte de ce que la société cesse légalement d'exister à la clôture de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'assemblée a désigné l'ancien siège social de la société comme l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans.

Pour le liquidateur de LPS HOLDING 1, S.à r.l. en liquidation

T. Loesch

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 74, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05924/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 36, Op der Schock.
R. C. Diekirch B 4.997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Redange s/Attert, vol. 145, fol. 9, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 janvier 2003.

Signatures.

(90299/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 janvier 2003.

**SOCIETE FINANCIERE CRESUS S.A., Société Anonyme,
(anc. SOCIETE FINANCIERE CRESUS S.A., Société Anonyme Holding).**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.685.

In the year two thousand two, on the twenty-third of December.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SOCIETE FINANCIERE CRESUS S.A., a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 60.685), incorporated pursuant to a notarial deed on the 29th of August 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 677 of December 3rd, 1997.

The meeting was opened at 11.45 a.m. with Mr Alain Renard, employee, residing in Olm, in the chair, who appointed as secretary Mr Luis Tavares, employee, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The meeting elected as scrutineer Mr Sébastien Dodo, employee, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Modification of article 2 of the company's articles of incorporation to read as follows:

«The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.»

2) Modification of article 16 of the company's articles of incorporation to read as follows: «All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.»

3) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 2.

«The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guarantees or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.»

Second resolution

The meeting decides to amend Article 1 and Article 16th of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. (first paragraph)

«There exists a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be SOCIETE FINANCIERE CRE-SUS S.A.»

Art. 16.

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 23 avenue Monterey, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE CRE-SUS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.685, constituée suivant acte notarié en date du 29 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 677 du 3 décembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luis Tavares, employé privé, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, Luxembourg, 23 avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association avec d'autres en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

2) Modification de l'article 16 des statuts comme suit:

«Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, le seront en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association avec d'autres en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1^{er} et l'article 16 des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. (premier alinéa).

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE CRESUS S.A.»

Art. 16.

«Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents statuts, le seront en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue Monterey, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Renard, L. Tavares, S. Dodo, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 12, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

F. Baden.

(05690/200/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

SOCIETE FINANCIERE CRESUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.685.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(05691/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CAFE EXTREME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 85.644.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts.
- Démission.
- Signatures.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

1) Madame Maria Do Ceu Rodrigues Cadete, demeurant 82, rue du Brill à L-4041 Esch-sur-Alzette.	63 parts sociales
2) Monsieur José Carlos Saraiva Rosa, domicilié à L-4280 Esch-sur-Alzette, 27, boulevard Prince Henri	31 parts sociales
3) Monsieur Antonio Jorge Magalhaes Pereira Monteiro, domicilié à L-4465 Soleuvre, 39, rue du Knapp.	31 parts sociales
	125 parts sociales

Monsieur Antonio Jorge Magalhaes Pereira Monteiro, prédit, cède ses 31 parts sociales à Monsieur José Carlos Saraiva Rosa, prédit.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Suite à ces cessions, la répartition des parts est la suivante:

1) Monsieur José Carlos Saraiva Rosa, prédit	62 parts sociales
2) Madame Maria Do Ceu Rodrigues Cadete, prédite	62 parts sociales
	125 parts sociales

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Antonio Jorge Magalhaes Pereira Monteiro, prédit, en tant que gérant administratif et lui donne décharge.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante technique jusqu'à la somme de 1.250,- €. Au-delà de cette somme, la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif est requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2002.

M. Do Ceu Rodrigues Cadete / J. C. Saraiva Rosa / A. J. Magalhaes Pereira Monteiro.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2002, vol. 325, fol. 78, case 8/1.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05897/612/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

CAFE EXTREME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4122 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 85.644.

Démission

Par la présente, le soussigné Monsieur Antonio Jorge Magalhaes Pereira Monteiro, demeurant à L-4465 Soleuvre, 39, rue du Knapp, donne sa démission en tant que gérant administratif, avec date de la présente, de la S.à r.l. CAFE EXTREME, avec siège à L-4122 Esch-sur-Alzette, 2, rue de la Fontaine.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2002.

A. J. Magalhaes Pereira Monteiro.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2002, vol. 325, fol. 78, case 8/2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05898/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MOSELHAUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.109.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 1, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour le conseil d'administration

Signature

(05696/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

MOSELHAUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.109.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 1, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour le conseil d'administration

Signature

(05697/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

MOSELHAUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 54.109.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 1, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour le conseil d'administration

Signature

(05698/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

TEXTILGROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen/Mersch, 201, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 17.358.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- Démission.
- Nomination.
- Signature.

L'associée unique est présente de façon que l'intégralité du capital est représentée:

Madame Monique Cottong, épouse Theisen

201, route de Luxembourg, L-7540 Rollingen-Mersch 170 parts sociales

170 parts sociales

L'assemblée accepte la démission de Monsieur François Theisen, domicilié 201, route de Luxembourg à L-7540 Rollingen-Mersch, en tant que gérant technique et lui donne décharge.

Elle appelle aux fonctions de gérante unique Madame Monique Cottong, épouse Theisen, prédite.

La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature de la gérante unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.30 heures.

Fait à Rollingen-Mersch, le 28 novembre 2002.

M. Cottong-Theisen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2002, vol. 326, fol. 1, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05895/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

EUROPEENNE DE COMPTABILITE ET DE COMMUNICATION E.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 52.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 579, fol. 1, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour le conseil d'administration

Signature

(05699/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

AIR AMBIANCE FILTERS EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.434.

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Carine Djeziri, employée privée, Luxembourg, 59, boulevard Royal,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme holding AIR AMBIANCE FILTERS EUROPE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en sa réunion du 16 décembre 2002.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme holding AIR AMBIANCE FILTERS EUROPE HOLDING S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 62 du 29 janvier 2001.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000,- €) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- €) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

4) En sa réunion du 16 décembre 2002, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de soixante-cinq mille euros (65.000,- €) pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- €) à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- €) par l'émission de six cent cinquante (650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a admis la société anonyme BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, à la souscription des six cent cinquante (650) actions nouvelles, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de soixante-cinq mille euros (65.000,- €) a été mise à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription, de la renonciation au droit de souscription préférentiel et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-dix mille euros (190.000,- €) représenté par mille neuf cents (1.900) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,- €).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Royal, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Djeziri, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 36, case 2. – Reçu 650 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

F. Baden.

(05694/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

AIR AMBIANCE FILTERS EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

F. Baden.

(05695/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

BAUER & GREISCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.958.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2003.

Signature.

(05777/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

LE SAXOPHONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 24, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 83.259.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2003.

Signature.

(05779/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

**INTERNATIONAL SAFETY HARD ALLOY CORPORATION S.A. HOLDING,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 1.957.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 30 décembre 2002

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2001.

L'assemblée accepte la démission de Madame Monique Maller de son poste de commissaire aux comptes et nomme en remplacement la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l. ayant son siège à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

L'assemblée accepte la démission de Madame Maryse Greisch de son poste d'administrateur et nomme en remplacement Madame Monique Maller, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 26, rue Wecker.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'Assemblée générale renouvelle les mandats pour une durée d'un an. Les mandats expireront lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'an 2003.

Conseil d'administration

Monsieur André Meder, conseil fiscal, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly
Madame Monique Maller, conseil fiscal, demeurant à Grevenmacher, rue de Wecker
Madame Rita Harnack, conseil fiscal, demeurant à L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne

Commissaire aux comptes

LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, L-2763 Luxembourg, rue Ste. Zithe, 12
Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05876/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ANGILUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.268.

Assemblée extraordinaire des actionnaires du 30 septembre 2002 à 16.00 heures au siège social à Hagen

Monsieur Christian Billen, Président du Conseil d'Administration, demeurant à 1^{ère} Avenue, 11, rue à Carros, ouvre la séance à 16.00 heures apte à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour:

Monsieur le Président procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire:

Madame Gertrude Seemüller, demeurant à Bayernstrasse 7, Pforzheim.

Scrutateur: Madame Elizabeth Geller, demeurant au 15, place du Roi Vainqueur à Bruxelles.

Ordre du jour:

Démission de Madame Lucienne Billen, Administrateur.

Démission de Madame Elisabeth Geller, Commissaire au compte.

Mode de convocation

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il a été fait abstraction des convocations d'usage.

Présences

Voir liste.

Résolutions

L'Assemblée accepte la démission de Madame Lucienne Billen, Administrateur, et Madame Elizabeth Geller, Commissaire au compte, donne quitus pour la période de leur mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05788/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

ELIMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 31.916.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(05792/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

IPEF II HOLDINGS N° 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.102.

Contrat de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu le 30 octobre 2000 entre la Société Anonyme IPEF II HOLDINGS N° 9 S.A. avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 70.102, et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 13.859 courant, pour une durée indéterminée et susceptible d'être dénoncé par chacune des parties avec un préavis de trois mois, a été résilié avec effet au 16 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aux fins de réquisition

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 12, case 7.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05782/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CIAO BELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49-51, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.498.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 janvier 2003.

Signature.

(05781/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

INDOPHARM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8367 Hagen, 12, rue de l'Ecole.

La soussignée Nathalie Dehaye, demeurant au 32, rue du Progrès à 1410 Waterloo, décide par la présente de céder ses parts de la société INDOPHARM située au 12, route de l'Ecole à 8367 Hagen/Luxembourg à Madame Monika Schneider.

Fait le 16 mai 2001.

Signature.

Le soussigné Michael Dehaye, demeurant au 53, avenue du Printemps à 1410 Waterloo, décide de céder ses parts de la société INDOPHARM située au 12, route de l'Ecole à 8367 Hagen/Luxembourg à Madame Monika Schneider.

Fait le 16 mai 2001.

Signature.

La soussignée Monika Schneider, demeurant 81, avenue Général Lartigue, 1200 Bruxelles, cède 499 parts de la société INDOPHARM, 12, rue de l'Ecole, 8367 Hagen, à Madame Gertrud Seemüller, Bayernstr. 7, 75000 Pforzheim.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 5.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05787/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.567.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003

Signature.

(05868/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

IBI FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 65.741.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 18 December 2002

It is resolved:

- to allocate the net results as follows:

- Profit for the period	897,743 CHF
- Profit brought forward	1,344 CHF
- Dividend	895,000 CHF
- To be carried forward	4,087 CHF

- to re-elect Messrs Francesco Cuzzocrea, Roland Hess and André Schmit as Directors for the ensuing year.

- to re-elect ERNST & YOUNG, Luxembourg, as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extract

For IBI FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05931/022/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IEB FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.579.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 2 décembre 2002 que Monsieur Armin Kirchner, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 2 décembre 2002 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Rolf Caspers. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui viendra immédiatement à expiration le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05901/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

EURO MULTI-CREDIT CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.776.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 2 décembre 2002 que Monsieur Armin Kirchner, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 2 décembre 2002 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Rolf Caspers. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui viendra immédiatement à expiration le 27 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05902/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

BALIREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.468.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 96, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour BALIREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(05956/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

BALIREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 37.468.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 578, fol. 96, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour BALIREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(05957/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

BOND-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.
R. C. Luxembourg B 85.741.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 décembre 2002

Transfert de siège social:

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 décembre 2002, le Conseil d'Administration de la société BOND IT S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Jean Pierre Huberty, L-1742 Luxembourg à rue de la Cimenterie, L-1337 Luxembourg, à compter du 9 décembre 2002.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

B. Zenatello / N. Schmit / L. Schroeder

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05885/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

KIDOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 68.102.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société KIDOLUX S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05886/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IMMOBILIERE DORIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.676.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 94, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003

Signature.

(05869/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

REIPA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 38.578.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 décembre 2002

1. Les mandats de Maître Albert Wildgen, Maître François Brouxel, et de Maître Pierre Metzler au poste d'administrateur de la Société ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

2. Le mandat du commissaire aux comptes INTERAUDIT n'a pas été renouvelé.

3. La société AACO, S.à r.l., représentée par Monsieur Stéphane Weyders, avec siège social à L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny, a été nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

4. Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de poursuivre l'activité de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 15, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05943/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

EXPO-PROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 82.136.

Le commissaire de la société, la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, a donné sa démission avec effet au 15 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05874/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

EXPO-IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 82.971.

Le commissaire de la société, la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, a donné sa démission avec effet au 15 janvier 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05875/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

VASSY CALISTO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 67.308.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société VASSY CALISTO HOLDING S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05881/720/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IKANO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 68.837.

EXTRACT

The annual general meeting of shareholders held on May 31, 2001, took the following resolutions:

Board of Directors:

The Meeting re-elected Jens Nordahl (IKANO ADVISORY MANAGEMENT S.A., Luxembourg), Peter Branner (IKANO ADVISORY MANAGEMENT S.A., Luxembourg) and Alan Ridgway (IKANO ADVISORY MANAGEMENT S.A., Luxembourg) as directors of the Fund.

Auditors:

The meeting re-appointed DELOITTE & TOUCHE S.A. (3, route d'Arlon, L-8009 Strassen) as auditor of the Fund.
For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, January 17, 2003.

For and on behalf of IKANO FUNDS

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 11, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05969/014/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FOLLIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 56.805.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société FOLLIE S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05882/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 31.696.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 décembre 2002

Transfert de siège social:

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 9 décembre 2002, les membres du Conseil d'Administration de la société SERIE S.A. ont décidé de transférer le siège social de la société du 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg aux 51-53, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, à compter du 9 décembre 2002.

Luxembourg, le 9 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05883/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

GOLFSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.208.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Signature.

(05884/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SUPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.211.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration dans sa réunion du 19 novembre 2002 que:

- Le siège social de la société est transféré de L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- Monsieur Samuel Demoulin, employé, demeurant à B-6700 Autelbas-Barnich, a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur Serguei Bondarenko, démissionnaire. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2002, vol. 577, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05946/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

DAY DREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 40.325.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société DAY DREAM S.A. de L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05887/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

DIPOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 44.073.

Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 décembre 2002

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société DIPOLUX S.A. du L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, et ce avec effet au 23 décembre 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05888/720/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

DUCHESS I CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.958.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 2 décembre 2002 que Monsieur Armin Kirchner, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 2 décembre 2002 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Rolf Caspers. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui viendra immédiatement à expiration le 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05903/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ISOFACADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3824 Schifflange, 29, Um Benn.
R. C. Luxembourg B 50.701.

Démission

Par la présente, le soussigné Monsieur Moreira Lopez José Emmanuel, demeurant à L-3441 Dudelange, 3, avenue Grande-Duchesse Charlotte, donne sa démission en tant qu'administrateur, avec date de la présente, de la société ISOFACADES S.A., avec siège à L-3824 Schifflange, 29, Um Benn, R. C. 50.701 section B.

Fait à Schifflange, le 18 décembre 2002.

J. E. Moreira Lopez.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2002, vol. 326, fol. 19, case 7/2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(05907/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

BLUE EAGLE CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.698.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 2 décembre 2002 que Monsieur Armin Kirchner, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 2 décembre 2002 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Rolf Caspers. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui viendra immédiatement à expiration le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05904/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SIF INTERNATIONAL EQUITY.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.632.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la Société du 24 octobre 2002 que:

1. Monsieur Kurt Sonderegger a démissionné de son poste d'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2002;
2. Dr. Rolf Ehlers a été coopté au poste d'administrateur, avec effet au 24 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour SIF INVESTMENT FUND

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05906/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

RIBALUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.707.

Par la présente, la FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, représentée par Monsieur Victor Collé, expert-comptable, ses gérantes administratives Mesdames Gioconda Filauro, comptable et Mariette Grandjean, secrétaire, donne sa démission du poste de commissaire aux comptes, avec effet à date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2002.

G. Filauro / M. Grandjean / V. Collé.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 326, fol. 23, case 11/1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05891/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

RIBALUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.707.

Par la présente, la FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, représentée par ses gérants en fonction:

- Monsieur Victor Collé, expert-comptable,
- Madame Gioconda Filauro, comptable,
- Madame Mariette Grandjean, secrétaire,

dénonce le siège social de la société RIBALUX S.A., R.C. B 39.707, actuellement 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, avec date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2002.

G. Filauro / M. Grandjean / V. Collé.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 326, fol. 23, case 11/2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05892/612/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MERSCH-EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen, 104, route de Fischbach.
R. C. Luxembourg B 43.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 14, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2003.

Pour la S.à r.l. MERSCH-EISCHEN

Signature

(05908/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

IN-VISIBLE.

Siège social: L-8225 Mamer, 7, route de Dippach.
R. C. Luxembourg B 27.148.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

(05909/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

BEIM ZUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3780 Tétange, 18, rue des Légionnaires.
R. C. Luxembourg B 72.232.

Démission

Par la présente, la soussignée Céline Utter, demeurant à L-3542 Dudelange, 85, rue du Parc, donne sa démission en tant qu'administrateur de la société BEIM ZUST S.A. avec siège social à L-3780 Tétange, 18, rue des Légionnaires, numéro R.C. B 72.232 avec effet à date de la présente.

Fait à Tétange, le 21 octobre 2002.

C. Utter.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2002, vol. 325, fol. 72, case 4/1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05899/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

BEIM ZUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3780 Tétange, 18, rue des Légionnaires.
R. C. Luxembourg B 72.232.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Tous les actionnaires sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

L'assemblée peut statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission.
- Nomination.
- Signatures.

Les administrateurs acceptent la démission de Madame Céline Utter, demeurant à L-3542 Dudelange, 85, rue du Parc en tant qu'administrateur et lui donnent décharge.

Ils nomment Monsieur Gaston Woicick, demeurant à L-3786 Tétange, 21, rue Pierre Schilty à la fonction d'administrateur.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close à 10.30 heures.

Fait à Tétange, le 28 octobre 2002.

G. Woicick / D. Bemtgen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2002, vol. 325, fol. 72, case 4/2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05900/612/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

RIBAHOL S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 39.708.

Par la présente, la FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, représentée par Monsieur Victor Collé, expert-comptable, ses gérantes administratives Mesdames Gioconda Filauro, comptable et Mariette Grandjean, secrétaire, donne sa démission du poste de commissaire aux comptes, avec effet à date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2002.

G. Filauro / M. Grandjean / V. Collé.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 326, fol. 23, case 12/1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05893/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

RIBAHOL S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 39.708.

Par la présente, la FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l., 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, représentée par ses gérants en fonction:

- Monsieur Victor Collé, expert-comptable,
- Madame Gioconda Filauro, comptable,
- Madame Mariette Grandjean, secrétaire,

dénonce le siège social de la société RIBAHOL S.A.H., R.C. B 39.708, actuellement 13, rue Bolivar à L-4037 Esch-sur-Alzette, avec date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2002.

G. Filauro / M. Grandjean / V. Collé.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2002, vol. 326, fol. 23, case 12/2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(05894/612/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

PixelFarm, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8225 Mamer, 7, route de Dippach.

R. C. Luxembourg B 68.139.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

*Experts comptables et fiscaux**Réviseurs d'entreprises*

Signature

(05911/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SOFITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.511.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 19, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(05974/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

SOFITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.511.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 18, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2003.

Signature.

(05975/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MEDICAL STOCK EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 50.925.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

(05914/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

MEDICAL STOCK EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 50.925.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2003, vol. 579, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 janvier 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signature

(05916/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ADELAINÉ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.058.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	- 7.259,78 EUR
- Résultats reportés	680.250,77 EUR
	<hr/>
- Report à nouveau	672.990,99 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(05922/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2003.
